CELO
Fixings technology

Small Things Matter

Aichach, 30.01.2023

Information à destination des clients sur le règlement REACH 1907/2006/CE et la directive RoHS 2011/65/EU - Déclaration de conformité

Cher partenaire commercial :

Par cette lettre, nous souhaitons vous informer que les produits que nous fournissons dans notre gamme complète de produits de fixation (produits en plastique, produits métalliques et ancrages chimiques ou adhésifs et produits d'étanchéité) ne contiennent aucune substance extrêmement préoccupante ("SVHC") figurant sur la liste candidate au-dessus de 0,1 % conformément à l'article 33 du **Règlement REACH** (CE) n° 1907/2006.

Nos fournisseurs de l'UE et des pays tiers sont également tenus de nous informer spontanément si les produits qu'ils nous fournissent contiennent une substance SVHC supérieure à 0,1 %. De plus, nous obtenons des fournisseurs concernés, l'assurance écrite qu'aucune substance SVHC > 0,1 % n'est contenue dans les produits fournis. Si nous recevons des informations de nos fournisseurs à ce sujet et que nous apprenons ainsi que le seuil de 0,1 % en masse pour une substance SVHC est dépassé dans nos produits, nous vous en informerons.

En outre, nous confirmons que les produits que nous fournissons sont conformes aux exigences de la **Directive RoHS II** (2011/65/EU).

Les matériaux ou produits chimiques utilisés ne contiennent aucune des substances mentionnées par la directive RoHS II ou celles-ci ne sont contenues dans la matière première qu'en tant que composant d'alliage dans les valeurs limites autorisées, compte tenu des exceptions prévues à l'annexe III de la directive.

Nous aimerions mentionner deux substances importantes pour la directive RoHS :
- Le chrome hexavalent (Cr6) : Le Cr6 est présent dans les surfaces chromées jaunes, noires et olive ainsi que dans certains revêtements de zinc lamellaire, mais avec une teneur dans le produit inférieure à la concentration maximale autorisée de ≤ 0,1% en masse.
- Plomb (Pb) : Le plomb est contenu dans notre cheville en laiton ME à hauteur de 2,5 à 3 %. Selon la directive RoHS 2011/65/EU, les alliages de cuivre (par exemple le laiton ou le bronze) peuvent contenir jusqu'à 4% de plomb en masse en raison de l'exemption 6c, annexe III.

Avec l'expression de mes sentiments distingués

Achim Ruppertz
Directeur technique
CELO Befestigungssysteme GmbH

Geschäftsführer:
Marko Römpp
Ramón Ceravalls

Sitz der Gesellschaft:
D-86551 Aichach
Industriestraße 6
E-Mail: info@celofixings.de
Web: www.celofixings.com

Amtsgericht Augsburg HRB 17775
USt.IdNr.: DE 217506656
Steuer Nr.: 102/116/00395
ILN: 4250438900007
EORI: DE 5002702

Commerzbank AG Augsburg
BLZ: 720 400 46
Kto. Nr.: 116989500
Swift: COBADEFF720
IBAN: DE 7572 0400 4601 1698 9500